



Projets d'expérimentation riches en données liées à la mobilité

Jalon

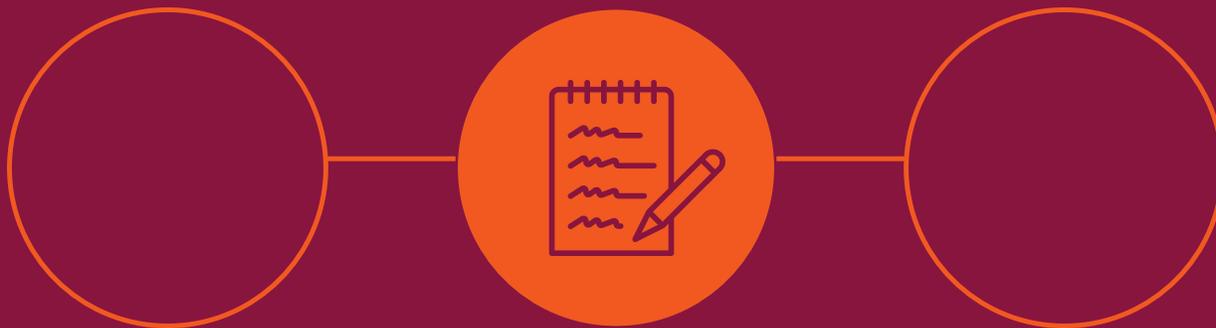
Avec la collaboration de

Québec 

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Préambule | 3 |
| Présentation | 4 |
| Présentation de Jalon | 4 |
| Présentation du Ministère de l'Économie et de l'Innovation | 4 |
| Présentation de la contribution financière du MEI à Jalon | 4 |
| Présentation du programme d'expérimentation | 5 |
| Objectifs poursuivis par le programme d'expérimentation | 5 |
| Vérification de l'admissibilité | 6 |
| Organisations admissibles | 6 |
| Niveau de financement privé requis | 7 |
| Projets d'expérimentation admissibles | 8 |
| Conditions générales de participation | 9 |
| Financement des projets d'expérimentation | 9 |
| Dépenses admissibles | 11 |
| Conditions à remplir et à accepter | 12 |
| Processus de sélection de projets | 13 |
| Principales étapes du processus | 13 |
| Invitation officielle | 14 |
| Préparation et dépôt de la demande | 14 |
| Comité d'évaluation | 15 |
| Annonce | 15 |
| Confidentialité | 16 |
| Annexes | 17 |
| Annexe 1 – Objectifs du Programme | 17 |
| Annexe 2 – Critères de sélection | 18 |





Préambule

Ce guide (ci-après «Guide») vise à soutenir les entreprises ou les établissements universitaires dans la mise en forme d'une demande d'aide financière pour réaliser un projet d'expérimentation riche en données liées à la mobilité. Ce Guide est distribué par Jalon ou le Ministère de l'Économie et de l'Innovation (ci-après «MEI») et est complété par le Formulaire de proposition de projet d'expérimentation (ci-après «Formulaire») et la Convention d'aide financière type (ci-après «Convention type»).

Le Formulaire doit être rempli par l'organisation qui désire soumettre une demande (ci-après «Organisation»). Toute transmission du Formulaire à Jalon implique que l'Organisation est réputée avoir pris connaissance de la Convention type et en avoir accepté les clauses. Le Formulaire doit être transmis à l'adresse courriel programme_experimentation@jalonmtl.org.

La période de validité du présent Guide prend fin le 31 octobre 2020.

En cas de différence entre ce Guide et la Convention type, la Convention type l'emporte. En cas de différence entre ce Guide et la convention approuvée par les parties (ci-après «Convention approuvée»), la Convention approuvée l'emporte.

Jalon et/ou le MEI se réservent le droit de modifier le présent Guide sans préavis.





Présentation

Cette section du Guide présente Jalon, le MEI, la contribution financière du MEI à Jalon, ainsi que le Programme d'expérimentation de Jalon (ci-après «Programme») et ses objectifs.

Présentation de Jalon

Jalon est un OBNL qui accélère le déploiement de solutions en mobilité durable et intelligente répondant aux besoins des Montréalais·e·s dans ce domaine, ainsi qu'à ceux de la province de Québec. Initié et financé par la Ville de Montréal, Jalon rallie les principaux acteurs du milieu du transport électrique et intelligent pour faire émerger et mettre à l'essai de nouvelles solutions en mobilité durable et intelligente adaptées aux problématiques des villes du 21^e siècle, en plus de partager les retombées et les apprentissages utiles pour la mobilité urbaine de demain.

Présentation du Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Le MEI a pour mission de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Il coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie numérique du Québec. Il conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Présentation de la contribution financière du MEI à Jalon

Le 30 mai 2018, le MEI a lancé le Plan d'action pour l'industrie du transport terrestre et de la mobilité durable 2018-2023.

Une des mesures mises en place par le gouvernement du Québec, annoncée le 1^{er} août 2018, est l'octroi d'une aide financière de 1,2 million\$ à Jalon pour implanter une stratégie de partage de données et d'expérimentation en mobilité intelligente et durable.

Le communiqué officiel du gouvernement du Québec peut être consulté à l'adresse suivante:

economie.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiques-de-presse/communiquede-presse/jalonmtl



Présentation du Programme d'expérimentation

Une partie du financement octroyé par le MEI à Jalon vise la mise en place d'une Plateforme de données en mobilité qui faciliterait le partage de celles-ci avec les différents acteurs du milieu dans la province de Québec.

Le Programme, pour sa part, vise à réaliser des projets d'expérimentation qui mettent notamment en valeur des utilisations innovantes de données de la Plateforme dans de nouveaux produits/services et/ou qui testent le potentiel de création de données par des technologies ou des services émergents susceptibles de faire progresser la mobilité.

Les expérimentations ciblées par le Programme peuvent être de différentes natures, pour autant qu'elles soient liées à la mobilité intelligente ou durable. En voici quelques exemples:

- Expérimenter de nouveaux capteurs capables d'amasser des données jusqu'alors inconnues;
- Valider la performance d'un nouveau modèle d'affaires qui se différencie notamment par une utilisation innovante des données;
- Tester un nouveau service de mobilité qui utilise et/ou produit des données.

Objectifs poursuivis par le Programme d'expérimentation

Le Programme poursuit plusieurs objectifs:

Pour Jalon:

- Durant l'expérimentation et après celle-ci, alimenter la Plateforme de données en mobilité à des fins de partage avec l'ensemble du milieu;
- Créer des opportunités de croisement de données (source de création de nouvelle valeur);
- Assister des entreprises dans leur processus d'innovation et ainsi jouer un rôle actif dans l'émergence de la mobilité de demain.

Pour le MEI:

- Encourager l'utilisation et la pérennité de la Plateforme de données en mobilité;
- Favoriser l'émergence de solutions innovantes en mobilité intégrant des données issues de la Plateforme;
- Favoriser les retombées économiques, environnementales et sociales au Québec.

Pour l'Organisation qui soumet une demande d'aide financière:

- Mesurer et évaluer la pertinence et la performance de son nouveau produit/service;
- Participer activement à la compilation de données en mobilité et ainsi avoir un accès privilégié à cette plateforme;
- Bénéficier de l'expertise de Jalon en matière de mobilité;
- Ajuster son modèle d'affaires en fonction des résultats obtenus durant l'expérimentation.





Vérification de l'admissibilité

Cette section présente les critères d'admissibilité des projets d'expérimentation et des Organisations.

IMPORTANT: L'admissibilité d'un projet et d'une Organisation ne garantit pas l'octroi d'une aide financière. D'autres critères sont pris en considération dans la décision d'octroyer cette aide. Le Comité d'évaluation a l'ultime discrétion d'octroyer ou non l'aide financière.

- **L'Annexe 1** présente les paramètres globaux du Programme.
- **L'Annexe 2** présente les critères spécifiques d'évaluation des projets d'expérimentation.

Organisations admissibles

Pour être admissible, une Organisation doit être un établissement universitaire localisé au Québec ou une entreprise privée.

Si l'Organisation est une entreprise privée, celle-ci doit répondre aux critères suivants:

| | Critères d'admissibilité | Conditions à remplir au moment de la demande |
|---|--------------------------------|---|
| 1 | Établissement | Avoir un bureau au Québec. |
| 2 | Incorporation | Être dûment incorporée en vertu d'une loi québécoise, canadienne ou d'une autre province du Canada. |
| 3 | Actifs | Démontrer la possession d'actifs pertinents à ses activités en sol québécois. |
| 4 | Secteur d'activité | Œuvrer dans le secteur de la mobilité intelligente et/ou durable. |
| 5 | Santé de l'Organisation | Démontrer les capacités financières et d'exploitation pour réaliser le projet d'expérimentation. |

Les sociétés publiques et parapubliques sont spécifiquement exclues, sauf les établissements universitaires.

Niveau de financement privé requis

Pour les entreprises privées, le Programme impose deux types d'aide financière en fonction de leur niveau de maturité.

1. Les entreprises privées en démarrage doivent fournir une contribution de 30% de la valeur totale du budget du projet.
2. Les entreprises privées établies, quant à elles, doivent fournir une contribution de 50% de la valeur totale du budget du projet.

Le tableau ci-dessous présente les conditions à remplir pour qu'une entreprise soit considérée comme une entreprise en démarrage » aux fins du Programme. Les critères du tableau sont cumulatifs. Une entreprise privée doit donc répondre à chacun d'entre eux pour être reconnue comme une entreprise en démarrage.

| | Critères, entreprises en démarrage | Conditions à remplir au moment de la demande |
|---|------------------------------------|--|
| 1 | Personnel | L'entreprise a un maximum de 25 employé-e-s (incluant, s'il y a lieu, la maison mère et toutes entreprises affiliées). |
| 2 | Capitalisation | L'entreprise a une capitalisation inférieure à 2,5 millions\$. |
| 3 | Création et revenus | L'entreprise a été incorporée il y a moins de 24 mois et elle a réalisé peu ou pas de ventes. OU L'entreprise a été incorporée depuis plus de 24 mois et n'a pas réalisé des ventes de plus de 250 000\$ par année au cours des trois dernières années. De plus, l'entreprise tente de mettre en œuvre un nouveau modèle d'affaires avec un nouveau produit/service. |
| 4 | Modèle d'affaires | Le modèle d'affaires a atteint un niveau de maturité suffisant pour que son potentiel de viabilité commerciale et ses principaux risques d'affaires soient clairement établis. |

IMPORTANT: Toute entreprise privée qui ne satisfait pas aux exigences d'une entreprise en démarrage présentées dans le tableau précédent est automatiquement considérée comme une entreprise établie aux fins du Programme.

En ce qui a trait aux établissements universitaires qui soumettent un projet, ils doivent prévoir une contribution de 30% de capitaux privés avec leur demande de financement.



Projets d'expérimentation admissibles

Le tableau ci-dessous présente les critères auxquels les projets d'expérimentation doivent répondre afin d'être admissibles à soumettre une demande d'aide financière.

| | Critères | Paramètres à rencontrer |
|---|--|---|
| 1 | Données | Démontrer que l'expérimentation et la future commercialisation du produit/service créeront des données pertinentes pour la Plateforme de données en mobilité et/ou utiliseront de façon innovante cette Plateforme. |
| 2 | Durée du projet | Durer moins de 12 mois, commencer avant le 31 octobre 2020 et être complété avant le 31 mars 2021. |
| 3 | Intérêt | Déposer au moins une lettre d'intérêt d'une organisation (client potentiel ou organisme public ou parapublic) qui déclare s'intéresser aux résultats du projet d'expérimentation soumis. |
| 4 | Mission de Jalon | Confirmer l'adéquation du projet d'expérimentation avec la Mission de Jalon: «Accélérer l'avènement de nouvelles solutions en mobilité intelligente et électrique innovantes adaptées aux enjeux des villes et des citoyen·ne·s». |
| 5 | Mobilité intelligente et/ou durable | Démontrer un lien fort et pertinent avec l'un des nombreux aspects de la mobilité intelligente et/ou durable. Viser à comprendre et/ou à améliorer la mobilité ou à réduire l'une de ses externalités négatives. |
| 6 | Retombées économiques | Démontrer comment le produit/service expérimenté pourra favoriser le développement économique du Québec par son futur déploiement. |

Pour être admissibles, les projets doivent répondre à tous les critères.

Finalement, ceci est un programme d'expérimentation. Il n'est pas obligatoire qu'une expérimentation soit réussie avec succès. Toutefois, dans sa présentation du projet, l'Organisation doit expliquer les raisons qui l'amènent à anticiper un succès.





Conditions générales de participation

Cette section présente les conditions générales de participation au Programme.

Financement des projets d'expérimentation

En rapport avec le financement prévu dans le cadre du Programme, l'aide maximale accordée par Organisation est de 42 000 \$ dans le cas d'une entreprise en démarrage ou d'un établissement universitaire, et de 30 000 \$ dans le cas d'une entreprise établie.

Les efforts d'encadrement de Jalon et les coûts d'intégration des données dans la Plateforme de données en mobilité représentent un maximum de 15 % des coûts totaux de chaque projet, comme stipulé dans la Convention type.

Entreprises en démarrage ou établissements universitaires

Les entreprises en démarrage et les établissements universitaires doivent financer un minimum de 30 % du projet d'expérimentation par des fonds privés. Le tableau ci-dessous présente des exemples d'aides financières pour une **entreprise en démarrage** ou un **établissement universitaire** :

| Partage du financement | Montants alloués selon valeur totale du projet | | | |
|--|--|-----------|-----------|-----------|
| | 15 000 \$ | 30 000 \$ | 45 000 \$ | 60 000 \$ |
| Contribution financière privée de l'Organisation (30%) | 4 500 \$ | 9 000 \$ | 13 500 \$ | 18 000 \$ |
| Aide financière de Jalon (70%) | 10 500 \$ | 21 000 \$ | 31 500 \$ | 42 000 \$ |

NOTE: Le budget total d'un projet d'expérimentation peut être supérieur à 60 000 \$ seulement si la source de financement pour tout montant excédant 60 000 \$ est d'origine privée.



Entreprises établies

Les entreprises établies doivent financer un minimum de 50% du projet d'expérimentation par des fonds privés. Le tableau ci-dessous présente des exemples de contributions financières pour une **entreprise établie**:

| Partage du financement | Montants alloués selon valeur totale du projet | | | |
|--|--|-----------|-----------|-----------|
| | 15 000 \$ | 30 000 \$ | 45 000 \$ | 60 000 \$ |
| Contribution financière privée de l'Organisation (50%) | 7 500 \$ | 15 000 \$ | 22 500 \$ | 30 000 \$ |
| Aide financière de Jalon (50%) | 7 500 \$ | 15 000 \$ | 22 500 \$ | 30 000 \$ |

NOTE: Le budget total d'un projet d'expérimentation peut être supérieur à 60000 \$ seulement si la source de financement pour tout montant excédant 60000 \$ est d'origine privée.

Versement de la contribution financière

Le tableau ci-dessous présente les versements de l'aide financière durant le projet d'expérimentation réalisé par une entreprise en démarrage, un établissement universitaire ou une entreprise établie:

| | Versements | % Aide financière de Jalon | Déclencheurs |
|---|----------------|----------------------------|--|
| 1 | Avance | 40% | Les parties signent la convention. |
| 2 | Seconde avance | 40% | L'Organisation rend compte de dépenses admissibles représentant 50% de la valeur totale du budget du projet d'expérimentation. |
| 3 | Retenue finale | 20% | Le projet d'expérimentation est terminé, et l'Organisation rend compte de dépenses admissibles représentant 100% de la valeur totale du budget du projet (qui inclut la totalité de sa propre contribution de fonds privés). |

NOTE: L'Organisation devra inclure les dépenses de Jalon dans sa reddition de comptes (jusqu'à 15% des dépenses totales du projet). La portion utilisée par Jalon sera confirmée dans la Convention approuvée et sera déduite des versements.



Dépenses

Sont admissibles les dépenses relatives aux activités réalisées au Québec et nécessaires à la réalisation du projet et, exceptionnellement, l'achat de produits ou de services indispensables à la réalisation du projet qui ne sont pas en vente au Québec.

Le tableau ci-dessous présente les **dépenses qui sont considérées comme admissibles** dans le cadre du Programme:

| Dépenses admissibles | |
|----------------------|---|
| 1 | Le salaire net correspondant aux efforts déployés par les employé·e·s de l'Organisation, pourvu que ces efforts aient un lien direct avec la préparation et l'exécution de l'expérimentation. Ce salaire est majoré de 20% pour tenir compte des avantages sociaux. Si le salaire brut d'un·e employé·e est supérieur à 100 000 \$ par année, il est présumé être de 100 000 \$ brut par année aux fins du calcul des dépenses admissibles. |
| 2 | Les honoraires encourus pour préparer et réaliser l'expérimentation. |
| 3 | Les frais de communications. |
| 4 | Tout autre coût directement nécessaire à la préparation et/ou à la réalisation de l'expérimentation, dont notamment les frais d'acquisition/de location de matériel et/ou de logiciel, de permis, etc. Note: L'acquisition d'équipements provenant d'entreprises non affiliées inclut les outils informatiques spécialisés, dont les coûts admissibles, pour la période d'utilisation durant l'expérimentation, sont calculés selon les principes comptables de dotation annuelle à l'amortissement. |
| 5 | Les déplacements et les frais de séjour liés à la préparation et/ou à la réalisation de l'expérimentation, en conformité avec les normes gouvernementales en vigueur énoncées dans le Recueil des politiques de gestion du gouvernement du Québec. |
| 6 | Les frais de location d'espaces ou de locaux liés à la réalisation du projet. |

Le tableau ci-dessous présente des exemples de **dépenses qui ne sont pas admissibles** dans le cadre du Programme:

| Dépenses non admissibles | |
|--------------------------|---|
| 1 | Les dépenses engagées avant la date de la signature de la Convention approuvée (sauf celles explicitement décrites et approuvées dans cette Convention). |
| 2 | Les dépenses d'immobilisation et d'amortissement. |
| 3 | Le service de la dette, le remboursement des emprunts à venir, une perte en capital ou un remplacement de capital, un paiement ou un montant déboursé à titre de capital. |
| 4 | Les taxes de vente. |
| 5 | Les transferts de fonds à une autre entreprise, affiliée ou non. |
| 6 | L'aide directe aux entreprises. |



Conditions à remplir et à accepter

En soumettant une demande, l'Organisation reconnaît et accepte les conditions suivantes :

1. La demande soumise sera analysée par le Comité d'évaluation, composé de deux représentant·e·s de Jalon et d'un·e représentant·e du MEI. Les décisions du Comité seront finales et sans appel. (À sa seule discrétion, le Comité d'évaluation peut offrir à l'Organisation la possibilité de réviser et d'amender son Formulaire et de soumettre à nouveau une demande amendée.)
2. Le Comité d'évaluation se réunira dans les vingt (20) jours ouvrables suivant le dépôt complet d'un dossier. La décision officielle sera communiquée par courriel et envoyée à la même adresse que l'Organisation a utilisée pour transmettre sa demande.
3. L'Organisation comprend qu'elle renonce à demander un remboursement des coûts engagés pour la préparation de sa demande et pour l'éventuelle négociation de la Convention approuvée. Seuls les coûts présentés dans sa demande et qui sont directement en lien avec la préparation et la réalisation de l'expérimentation peuvent être réclamés dans le cadre du Programme.
4. Dans le cadre de sa proposition, l'Organisation présentera et expliquera la nature des données qui seront produites au cours de l'expérimentation. Comme indiqué dans la Convention type, l'Organisation doit consentir à Jalon et au MEI une licence complète (incluant notamment la reproduction, la diffusion publique et privée, la modification et l'octroi de licences équivalentes) sur les données produites durant l'expérimentation. Cette licence n'a aucune limite, notamment de temps ni de géographie. Cette licence s'adaptera aux évolutions du modèle de données qui seront mises en place au fil du temps.
5. L'Organisation accepte aussi que cette licence soit étendue de façon à couvrir toutes les données de nature similaire décrivant une ou plusieurs réalités de la province de Québec (ou un territoire quelconque situé dans la province de Québec) de façon perpétuelle. La demande doit indiquer de quelle façon ces données seront remises à Jalon et à quels intervalles.





Processus de sélection de projets

La présente section explique le processus de sélection de projets, à partir du dépôt de la demande jusqu'à la communication de la décision du Comité d'évaluation.

Principales étapes du processus

Le tableau ci-dessous présente les principales étapes du processus de sélection de projets qui encadre les demandes soumises aux fins du Programme.

| | Étapes et descriptions | Responsable |
|---|---|--------------------------------------|
| 1 | <p>Transmettre à une Organisation une invitation officielle à soumettre une demande d'aide financière pour un projet d'expérimentation</p> <p>Jalon transmettra cette invitation par courriel avec une copie des plus récents documents requis pour produire cette demande.</p> | Jalon |
| 2 | <p>Préparer et déposer une demande d'aide financière complète</p> <p>La demande transmise doit inclure au minimum les documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Formulaire dûment rempli et signé; • Une proposition expliquant le projet d'expérimentation; • Au moins une lettre d'intérêt d'une organisation tierce. | Organisation |
| 3 | <p>Confirmer par courriel la réception de la demande</p> <p>Jalon confirmera à l'Organisation que la demande a bien été reçue, qu'elle est admissible (ou non) et que le Formulaire a été bien rempli.</p> | Jalon |
| 4 | <p>Décider si le projet d'expérimentation est retenu</p> <p>Le Comité d'évaluation déterminera d'abord si l'Organisation et son projet sont admissibles.</p> <p>Si le projet d'expérimentation est admissible, le Comité d'évaluation évaluera ensuite le projet à l'égard des critères de sélection détaillés à l'annexe 2.</p> <p>Finalement, le projet d'expérimentation sera évalué en concurrence avec les autres projets en attente d'une décision et selon les autres objectifs du Programme.</p> | Comité d'évaluation |
| 5 | <p>Communiquer la décision par courriel</p> <p>Jalon transmettra un courriel à la personne que l'Organisation a désignée pour la représenter.</p> | Jalon, au nom du Comité d'évaluation |
| 6 | <p>Négociation de la Convention</p> <p>Les représentant·e-s de Jalon et de l'Organisation négocient les termes de la Convention approuvée en se basant sur la Convention type.</p> | Jalon et l'Organisation |

Toute décision du Comité d'évaluation est conditionnelle à la signature de la Convention approuvée par les parties.

Invitation officielle

Toute l'information requise au sujet de ce Programme est disponible sur le site web de Jalon (jalonmtl.org). Quiconque souhaite poser des questions à Jalon au sujet de ce Programme est invité-e à le faire.

Toutefois, seule Jalon est autorisée à inviter une Organisation à soumettre une demande. Cette invitation est faite uniquement par un courriel qui inclura une copie de la plus récente version du Formulaire.

Préparation et dépôt de la demande

L'Organisation est réputée avoir réalisé la demande, qu'elle ait rédigé et transmis ladite demande elle-même ou qu'elle ait confié sa rédaction ou sa transmission à une tierce partie. Celle-ci doit être composée au minimum des trois documents suivants:

- 1. Formulaire:** Transmis avec l'invitation officielle, le Formulaire doit être rempli adéquatement par l'Organisation et signé par la personne qui, si le projet d'expérimentation est retenu, signera au nom de l'Organisation l'éventuelle Convention approuvée. Celle-ci doit avoir l'autorité requise au sein de l'Organisation pour engager cette dernière en ce qui a trait au budget total du projet d'expérimentation soumis.
- 2. Proposition:** Ce document, dans lequel l'Organisation explique son projet d'expérimentation, doit inclure au minimum les sections suivantes:
 - a. Hypothèse qui sera testée par l'expérimentation (et autres objectifs ciblés);
 - b. Démarche prévue pour mener l'expérimentation ;
 - c. Matériel et logiciel requis ;
 - d. Acteurs impliqués (avec rôles et responsabilités);
 - e. Résultats souhaités ou attendus ;
 - f. Description des bénéfices potentiels
 - g. Échéancier du projet d'expérimentation (format GANTT);
 - h. Budget du projet d'expérimentation
 - i. Matériaux
 - ii. Logiciels
 - iii. Efforts d'employé·e·s (salaires) de l'Organisation
 - iv. Efforts (salaires) de partenaires de l'Organisation
 - v. Services (honoraires) de tiers
 - Prévoir les frais d'encadrement de Jalon (jusqu'à 5% du budget total).
 - Prévoir les frais d'intégration de données de Jalon (jusqu'à 10% du budget total).
 - vi. Autres dépenses admissibles budgétées



- i. Identification des principaux risques du projet d'expérimentation
- j. Déclaration sur les dimensions éthiques liées à l'expérimentation
 - i. Collecte de données citoyennes; information privilégiée; information commerciale; utilisation autorisée de propriété intellectuelle de tiers; collecte d'images, d'audio ou d'audio-vidéo; protocole de disposition des déchets à la fin de l'expérimentation et autres
- k. Démonstration de l'expertise et de la capacité à l'Organisation à réaliser le projet d'expérimentation
- l. Données produites/utilisées par le produit/service
- m. Réponses de l'Organisation à chacun des critères de sélection de projets (voir annexe 2);
 - i. Plateforme de données en mobilité
 - ii. Innovation
 - iii. Mobilité durable
 - iv. Retombées pour le Québec
 - Économiques Environnementales
 - Sociales
 - v. Capacité et expertise de l'Organisation

3. Lettre d'intérêt: Au moins une organisation tierce se déclare intéressée aux résultats du projet d'expérimentation au moyen d'une lettre.

Comité d'évaluation

Le Comité d'évaluation analysera les réponses en suivant les étapes suivantes:

1. Le Comité d'évaluation confirmera d'abord que l'Organisation est admissible.
 - Voir la section **Vérification de l'admissibilité (Organisations admissibles)**
2. Le Comité d'évaluation confirmera ensuite que le projet d'expérimentation est admissible.
 - Voir la section **Vérification de l'admissibilité (Projets admissibles)**
3. Le Comité d'évaluation notera le projet en fonction de la grille des critères de sélection.
 - Voir **l'Annexe 2 – Critères de sélection**
4. Le Comité d'évaluation retiendra alors le ou les projets qui se qualifient et qui permettent le mieux d'atteindre les objectifs du Programme.
 - Voir **l'Annexe 1 – Objectifs du Programme**

Annonce

L'annonce de la décision du Comité d'évaluation sera faite par courriel.

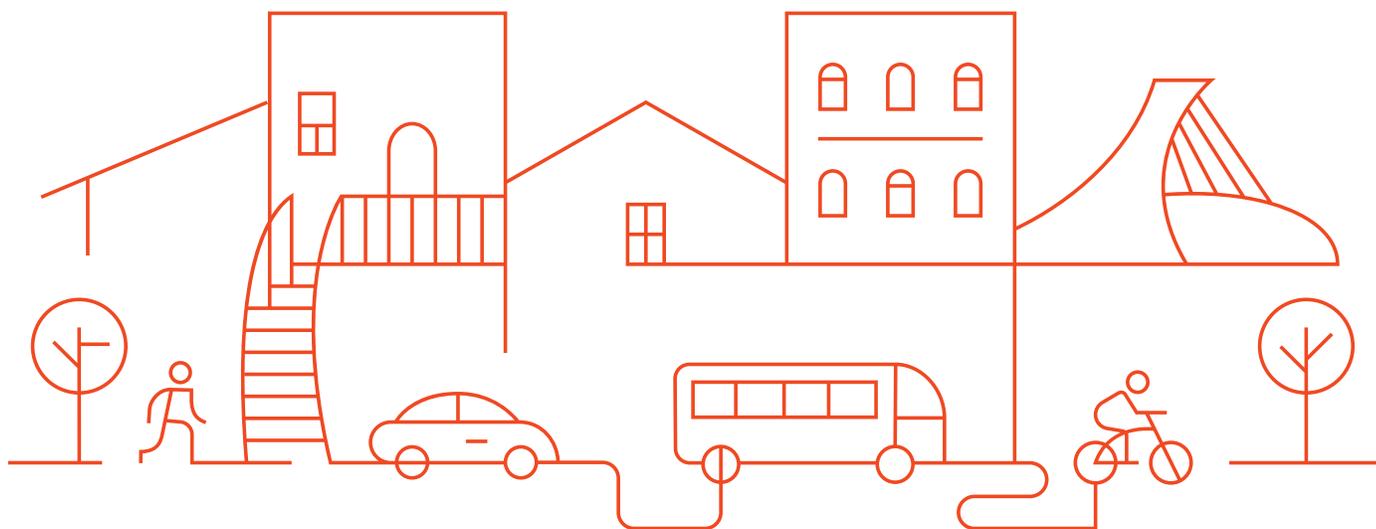


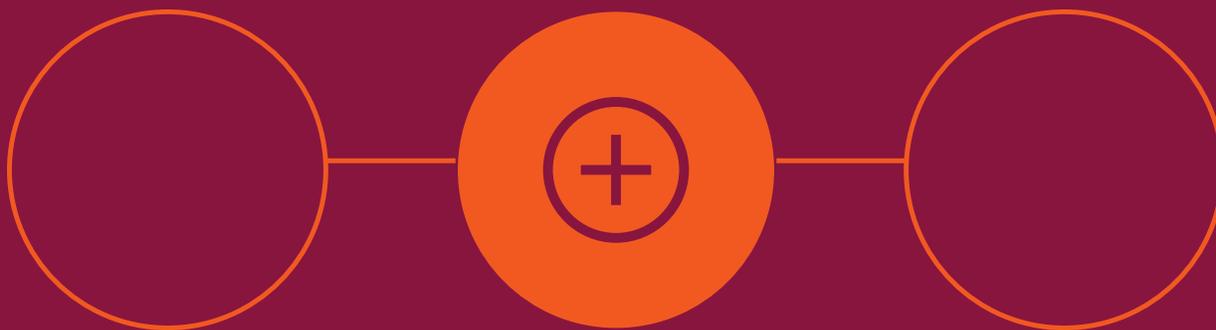


Confidentialité

Jalon et le MEI s'engagent à préserver la confidentialité de toute demande transmise dans le cadre du Programme, sous réserve des exceptions prévues à la Loi sur l'accès à l'information, à laquelle ces deux organisations sont assujetties.

Toutefois, l'Organisation accepte que Jalon et/ou le MEI communiquent publiquement toute information concernant un projet qui est accepté, et ce, dès que la Convention approuvée est signée par toutes les parties.





Annexes

Annexe 1 – Objectifs du Programme

Le Programme doit respecter les objectifs suivants dans le traitement des demandes :

| | Paramètres | Descriptions |
|---|---------------------------------|---|
| 1 | Budget global | Sous réserve du ratio entreprises en démarrage/entreprise établies, l'enveloppe budgétaire maximum pour les projets d'expérimentation est de 560 000 \$ (plus ou moins 8 000 \$). |
| 2 | Budget par projet | Chaque projet doit avoir un budget total d'un minimum de 15 000 \$ et d'un maximum de 60 000 \$. |
| 3 | Entreprises en démarrage | Au moins 40% du budget du Programme doit être alloué à des entreprises en démarrage. |

Ces paramètres du Programme sont incontournables. Un projet qualifié peut ainsi être refusé s'il ne reste pas assez d'argent dans le budget global du Programme.



Annexe 2 – Critères de sélection

Le tableau ci-dessous présente la grille d'évaluation qui sera utilisée pour évaluer les projets.

Pour être accepté, un projet doit obtenir une note globale d'au moins 60% et un minimum de 40% pour chacun des cinq critères, en plus d'être en adéquation avec les objectifs du Programme.

| | Critère | % | Description |
|---|-----------------------------------|------|---|
| 1 | Plateforme de données en mobilité | 40 % | <p>1. Les données produites durant l'expérimentation permettront de comprendre une réalité de la mobilité. (10 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> (10 points) – Les données pourraient expliquer une réalité moins connue de la mobilité. (5 points) – Les données pourraient confirmer de façon novatrice une réalité déjà connue de la mobilité. (1 point) – Les données pourraient confirmer une réalité déjà connue de la mobilité. <p>2. L'expérimentation produira des données qui bonifieront la Plateforme de données en mobilité de façon pertinente. (10 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> (10 points) – L'ajout des données à la Plateforme est pleinement pertinent. (5 points) – L'ajout des données à la Plateforme est moyennement pertinent. (1 point) – L'ajout des données à la Plateforme est peu pertinent. <p>Note: La pertinence est évaluée en fonction du potentiel de croisement avec des données de la Plateforme, du niveau d'intégrité des données qui seront produites, de l'intérêt réel d'un tiers à utiliser les données de l'expérimentation, et du potentiel de visualisation utile de ces données.</p> <p>3. Il est probable qu'un déploiement à grande échelle du produit/service puisse avoir lieu à la suite de l'expérimentation, et que la Plateforme soit ainsi alimentée en grandes quantités de données. (10 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> (10 points) – La probabilité est très élevée, car au moins dix partenaires et/ou clients potentiels soutiennent officiellement l'Organisation dans ce projet. (5 points) – La probabilité est moyennement élevée, car au moins cinq partenaires et/ou clients potentiels soutiennent officiellement l'Organisation dans ce projet. (1 point) – La probabilité est peu élevée, car seulement un partenaire et/ou client potentiel soutient l'Organisation dans ce projet. <p>Note: L'Organisation doit démontrer l'intérêt des partenaires et/ou des clients potentiels pour les données.</p> <p>4. Les données obtenues à la suite d'un déploiement à grande échelle du produit/service pourraient apporter à la Plateforme d'importants bénéfices potentiels. (10 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> (10 points) – Les bénéfices pourraient être très élevés. (5 points) – Les bénéfices pourraient être moyennement élevés. (1 point) – Les bénéfices pourraient être peu élevés. |
| 2 | Mobilité durable | 15 % | <p>Le produit/service qui fait l'objet de l'expérimentation est innovant. (15 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> (15 points) – Le produit/service fait intervenir des technologies radicalement nouvelles. (12 points) – Le produit/service repose sur l'association de technologies existantes et de nouvelles applications. (9 points) – Le produit/service propose des performances mesurables substantiellement améliorées. (6 points) – Le produit/service propose des performances mesurables modestement améliorées. (3 points) – Le produit/service présente des changements non significatifs qui le distinguent de la concurrence, sans qu'il y ait nécessairement innovation. |



| | Critère | % | Description |
|---|--|-------------|--|
| 3 | Mobilité durable | 15 % | <p>Le produit/service qui fait l'objet de l'expérimentation possèdera une ou plusieurs caractéristiques de la mobilité durable. (15 points)</p> <p>Entre 0 et 2 points seront attribués à chacune des caractéristiques suivantes, en lien avec la mobilité durable,, pour un maximum de 15 points:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Efficace; • Sécuritaire; • Pérenne; • Équitable; • Intégré au milieu; • Compatible avec la santé humaine et les écosystèmes; • Socialement responsable; • Limite la consommation d'espace et de ressources; • Facilite l'accès; • Favorise le dynamisme économique; • Respecte l'intégrité de l'environnement. |
| 4 | Retombées potentielles pour le Québec | 15 % | <p>À maturité, le produit/service présente un potentiel de retombées économiques directes pour le Québec. (5 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • (5 points) – Son potentiel est très élevé (supérieur à 100 millions\$ d'ici 10 ans). • (3 points) – Son potentiel est moyen (entre 10 et 100 millions\$ d'ici 10 ans). • (1 point) – Son potentiel est faible (moins de 10 millions\$ d'ici 10 ans). <p>À maturité, le produit/service présente un potentiel de retombées environnementales pour le Québec. (5 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • (5 points) – Son potentiel est très élevé. • (3 points) – Son potentiel est moyen. • (1 point) – Son potentiel est faible. <p>À maturité, le produit/service présente un potentiel de retombées sociales pour le Québec. (5 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • (5 points) – Son potentiel est très élevé. • (3 points) – Son potentiel est moyen. • (1 point) – Son potentiel est faible. |
| 5 | Capacité de l'organisation | 15 % | <p>L'Organisation a démontré sa capacité à réaliser l'expérimentation (disponibilité et expertise des ressources). (5 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • (5 points) – L'Organisation a très bien démontré sa capacité. • (3 points) – L'Organisation a moyennement démontré sa capacité. • (1 point) – L'Organisation a peu démontré sa capacité. <p>L'Organisation a présenté une stratégie de réalisation qui démontre la crédibilité de sa démarche (budget, échéancier et portée). (5 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • (5 points) – La stratégie de réalisation est très crédible. • (3 points) – La stratégie de réalisation est moyennement crédible. • (1 point) – La stratégie de réalisation est peu crédible. <p>L'Organisation a démontré avoir une maîtrise éclairée des principaux risques associés à la réalisation du projet d'expérimentation (liste complète, évaluation de l'impact et de la probabilité, plan de mitigation). (5 points)</p> <ul style="list-style-type: none"> • (5 points) – L'Organisation démontre une maîtrise élevée. • (3 points) – L'Organisation démontre une maîtrise moyenne. • (1 point) – L'Organisation démontre une faible maîtrise. |

Les projets qui n'obtiennent aucun point à l'une ou l'autre des cinq catégories de critères sont automatiquement exclus. Le Comité d'évaluation se réserve également le droit de refuser un projet si des questionnements éthiques sont soulevés sans plan d'action adéquat.

